

Chaires de recherche du Canada

Annnonce de chaires disponibles pour le concours d'octobre 2019

Faculté de droit

Contexte

Le Programme des [Chaires de recherche du Canada](#) (CRC) a pour but d'attirer et de retenir certains des chercheurs les plus accomplis et prometteurs. Il existe deux types de chaires :

- les chaires de **niveau 1** (dites senior), dotées d'un financement de 200 000 \$ par année pour une durée de sept ans et renouvelable une seule fois; les titulaires sont des **chercheurs exceptionnels**, reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine;
- les chaires de **niveau 2** (dites junior), dotées d'un financement de 100 000 \$ par année pour une durée de cinq ans, renouvelable une seule fois; les titulaires sont des **chercheurs émergents exceptionnels**, reconnus par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine.

En mai 2017, le Programme des CRC publiait un [Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#). En plus d'enjoindre les universités canadiennes à atteindre leurs cibles en matière d'équité d'ici décembre 2019 et à produire une stratégie à cette fin, ce plan d'action poursuit deux objectifs étroitement liés : une transparence accrue dans la gestion des chaires allouées et une reddition de comptes claire et complète. En particulier, en ce qui concerne les nouvelles candidatures, internes comme externes, et les passages d'une chaire de niveau 2 à une chaire de niveau 1, **seuls les dossiers présentés à l'issue d'un processus ouvert, avec la publication d'annonces, sont désormais acceptés par le Secrétariat des CRC.**

Concours d'octobre 2019

Pour ce concours, **7 chaires sont disponibles**, suivant la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous.

Chaires disponibles pour le concours d'octobre 2019		
	CRC1 (sénior)	CRC2 (junior)
IRSC	1	4
CRSNG	0	1
CRSH	0	1
Total	1	6

Particularités du présent concours :

1. Compte tenu des **cibles de diversité** à atteindre (4 CRC à des membres de minorités visibles et 1 CRC à une personne handicapée à combler), l'appartenance aux groupes désignés concernés sera favorisée lors de l'étape 2.
2. Les dossiers de **jeunes chercheurs** (professeurs adjoints en début de carrière ou en voie d'être recrutés) seront évalués de manière préférentielle à l'étape 1.

(i) Thématiques

Tous les détails concernant le concours d'octobre 2019 se trouvent sur le [site du BRDV](#), notamment les thématiques proposées par l'ensemble des facultés. Pour sa part, la Faculté de droit invite ses professeurs à soumettre des propositions en lien avec les thématiques suivantes :

1. Organisme : CRSH

Niveau : 2

Thématique(s) : Les nouveaux droits reconnus aux victimes et l'autonomisation des personnes affectées par la criminalité transnationale

***Remarque sur les chaires de niveau 2 :** Les CRC de niveau 2 s'adressent à des chercheurs ayant obtenu leur diplôme le plus avancé 10 ans et moins auparavant. Cela n'empêche pas, à la condition d'une justification, qu'un établissement puisse proposer la candidature d'une ou d'un professeur ou d'une ou d'un chercheur qui, au moment de la mise en candidature, a dépassé cette échéance en raison d'interruptions de carrière ou de circonstances spéciales (voir [Justifications acceptables](#)).*

(ii) Constitution des dossiers

Les **dossiers de candidature** sont constitués comme suit, dans cet ordre :

- lettre de motivation du candidat justifiant la pertinence d'une CRC pour son programme de recherche (valeur ajoutée, effet structurant, etc.; 2 pages maximum);
- bilan du premier mandat dans le cas d'un renouvellement (2 pages maximum);
- proposition de recherche, incluant les objectifs et les axes de recherche envisagés (3 pages maximum);
- faits saillants (« highlights ») du CV : e.g. indices d'impact (revues, indice H), distinctions importantes, publications majeures, formation d'étudiants, invitations prestigieuses, grandes subventions, retombées, etc.; interruptions de carrière (e.g. congé parental ou personnel et dates) (2 pages maximum);
- curriculum vitae à jour (incluant recherche, financement, enseignement, encadrement d'étudiants, etc.) et **couvrant la période prévue par les règles des CRC** (voir encadré).

« Longueur du curriculum vitae selon le type de candidature. Selon le type de candidature (voir ci-dessous), la période que doit viser la liste des contributions à la recherche correspond aux cinq ou aux sept années précédant la date limite fixée pour soumettre la candidature. Par exemple, si la date limite de mise en candidature est en 2014, il est possible de remonter à 2009 ou à 2007, selon le type de candidature présentée.

- Candidats à une nouvelle chaire de niveau 1 ou de niveau 2 : énumérez les contributions à la recherche des **5 dernières années**.
- Candidats au renouvellement d'une chaire de niveau 1 : énumérez toutes les contributions à la recherche des **7 dernières années**.
- Candidat au renouvellement d'une chaire de niveau 2 : énumérez toutes les contributions à la recherche des **5 dernières années**. »

La période peut être augmentée pour tenir compte des interruptions de carrière (congé parental, maladie, etc.). »

Aucune autre pièce ne sera jointe au dossier. Chaque dossier doit être soumis en un seul fichier PDF identifié comme suit : **NOM_Prénom_Faculté.pdf**.

NB : Les dossiers de **recherche-création** seront étudiés par un comité d'évaluation *ad hoc* de chercheurs-créateurs. Les candidates et candidats qui souhaitent être évalués par ce comité doivent l'indiquer clairement dans leur lettre de motivation.

(iii) Échéancier

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à soumettre un dossier constitué comme noté ci-dessus **au plus tard le 13 mai auprès de Christine Lam** (christine.lam@umontreal.ca); un accusé de réception sera transmis aux candidats dans les 48 heures suivant le dépôt de leur dossier.

Processus d'attribution

La sélection des dossiers se fait en deux étapes (voir [Lignes directrices](#)):

- (i) évaluation par un comité de pairs de la qualité scientifique afin d'identifier les candidatures répondant aux [critères d'excellence des chaires](#); **l'on s'attend à ce que les candidats retenus répondent de manière satisfaisante à tous les critères de sélection, l'état d'avancement en carrière étant dûment pris en compte;**

si l'avis est favorable :

- (ii) évaluation institutionnelle, appuyée par la faculté, prenant notamment en compte l'impact scientifique et structurant de la chaire, l'arrimage avec les priorités institutionnelles, en particulier les objectifs de l'Université en matière de diversité et d'équité, et le caractère stratégique de la chaire. **Les candidates et candidats issus de groupes désignés** (femmes, membres de minorités visibles, personnes en situation de handicap et Autochtones) **sont invités à actualiser ou à compléter leur [formulaire d'auto-identification](#).**

On trouvera les fiches d'évaluation utilisées aux étapes 1 et 2 [ici](#).

L'Université de Montréal reconnaît par ailleurs que les interruptions de carrière peuvent avoir des répercussions sur le dossier des réalisations sans en amoindrir pour autant l'excellence. Le cas échéant, les candidates et candidats sont encouragés à faire part des circonstances de toute interruption et à expliquer son incidence sur leur cheminement et leur dossier : ces informations seront dûment prises en compte dans l'évaluation.

Lors du recrutement, nos outils de sélection peuvent être adaptés selon les besoins des personnes handicapées qui en font la demande en toute confidentialité. Pour toute question ou pour faire une demande, veuillez contacter madame Delphine Chamard (delphine.chamard@umontreal.ca), Conseillère en acquisition de talents et diversité.

Pour plus d'information

Pour toute information complémentaire sur le processus, voir [Chaires de recherche du Canada](#) sur le site du BRDV ou communiquer avec le vice-décanat à la recherche de votre Faculté ou encore avec Donald Tremblay (donald.tremblay@umontreal.ca), conseiller principal à la recherche au BRDV.

29 mars 2019